

2024



GUIDE
VÉLO À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE

roulons **VERT**
CGD | Centre de gestion des déplacements

LE SAVIEZ-VOUS?



DÉFINITION

Le vélo à assistance électrique :

- Est équipé d'un moteur électrique et d'une batterie rechargeable.
- Lorsque le cycliste n'utilise pas le moteur, le VAE permet de pédaler comme un vélo standard.

L'AUTONOMIE

L'autonomie d'un vélo à assistance électrique est toujours approximative puisqu'elle dépend de plusieurs facteurs :

1. La capacité de la batterie.
2. Le mode d'assistance choisi : plus le niveau d'assistance est élevé, moins l'autonomie sera grande.
3. Le type de parcours : plus il y a de pentes montantes, moins l'autonomie sera grande.
4. Le poids roulant : plus le cycliste et le vélo sont lourds, moins l'autonomie sera grande.



LA BATTERIE

Il y a deux valeurs qui déterminent la performance de la batterie :

1. La tension de la batterie, exprimée en volts (V), détermine la puissance du vélo, soit sa capacité à propulser le cycliste.
2. La capacité, exprimée en ampère-heure (Ah), détermine l'autonomie du vélo.

La batterie des vélos à assistance électrique se recharge avec un chargeur branché au mur.

LE MOTEUR

Les vélos à assistance électrique peuvent être divisés en deux catégories selon leur moteur :

1. **Moteur central au pédalier** : plus sportif, l'assistance plus souple offre une expérience de conduite similaire au vélo traditionnel.
2. **Moteur roue** : généralement moins dispendieux, assistance par coups offrant une expérience similaire au scooter électrique.



LE SAVIEZ-VOUS?

SUITE ..



VITESSE MAXIMALE

La vitesse maximale de l'assistance électrique du vélo est de 32 km/h, puisque la loi ne permet pas d'excéder cette vitesse.



ÂGE MINIMAL

L'âge minimal pour conduire un vélo à assistance électrique est de 18 ans.

Toutefois, les personnes âgées entre 14 et 17 ans qui possèdent un permis de scooter (classe 6D) peuvent conduire un vélo à assistance électrique.

SCOOTER ÉLECTRIQUE

- La puissance du moteur n'est pas limitée.
- Il doit être immatriculé.
- Le casque protecteur de moto est obligatoire.

VS

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

- Bien que l'assistance électrique facilite le pédalage, il faut pédaler pour avancer.
- La puissance maximale du moteur est de 500W.
- Il ne peut pas être immatriculé.
- Le casque protecteur de vélo obligatoire.

LE SAVIEZ-VOUS?

SUITE ...



SÉCURITÉ

Si vous faites du vélo à assistance électrique, le Code de la sécurité routière vous **oblige** à porter un casque de vélo.



BUDGET RECOMMANDÉ

Nous recommandons un budget entre 2 000\$ et 5 000\$ pour un vélo à assistance électrique pour une qualité et performance intéressante.



CHOISIR SON VAÉ

Le prix d'un VAÉ dépend de plusieurs critères :

- Puissance de la batterie et du moteur
- Moteur pédalier ou moyeu (roue)
- Les composants du vélo : freins, roues, système de transmission des vitesses...
- Suspensions
- Année du modèle



SOYER VISIBLE

L'article 232 stipule que tous les vélos doivent être munis d'un éclairage passif, soit un réflecteur blanc à l'avant, un réflecteur rouge à l'arrière, un réflecteur jaune à chaque pédale et un réflecteur à chaque roue.

RÉFÉRENCES

- www.cyclable.com
- www.velomag.com
- www.educaloi.qc.ca
- <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo-electrique>
- <https://www.equiterre.org/fr/ressources/les-avantages-du-velo-a-assistance-electrique>



roulons **VERT**
CGD | Centre de gestion des déplacements

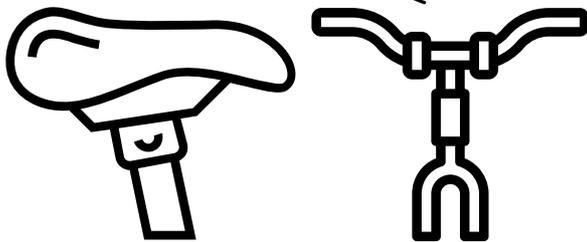
LES BONS GESTES

1. Équiper son vélo

(Réflecteurs avant, arrières, roues, pédales + éclairages actifs : feu blanc à l'avant et feu rouge à l'arrière)



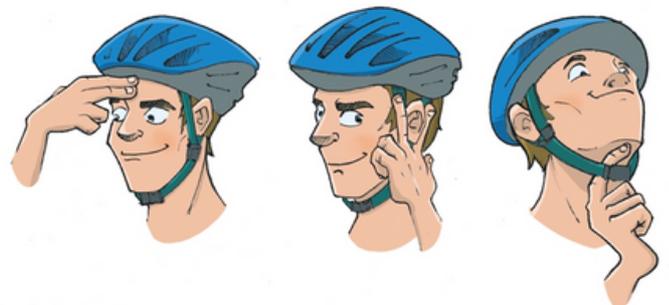
2. Ajuster son vélo à sa taille



3. Ajuster son casque (obligatoire en vélo électrique)

4. Quelques vérifications à faire :

- Pression des pneus
- Freins
- Dérailleur / vitesses
- Serrage des roues
- Arrimer sacs et sacoches



Non

Non

Oui

LES BONS GESTES

SUITE ...

5. Ne pas faire d'écarts

OUI



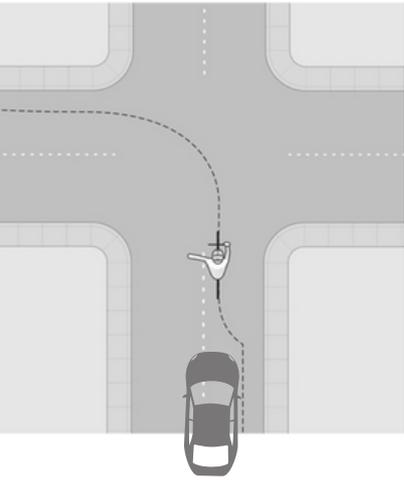
NON



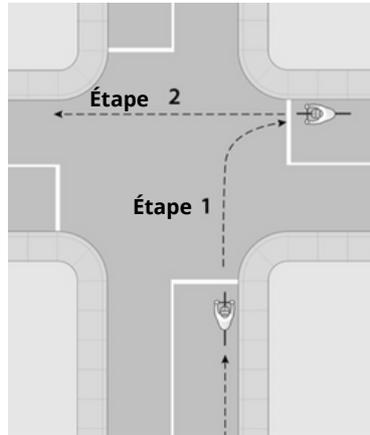
6. Sécuriser son vélo



7. Traverser de manière sécuritaire

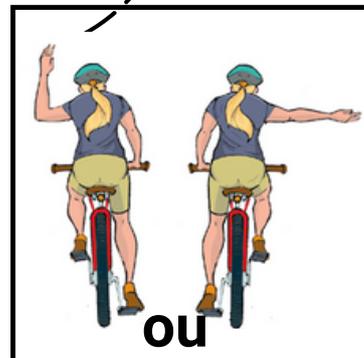
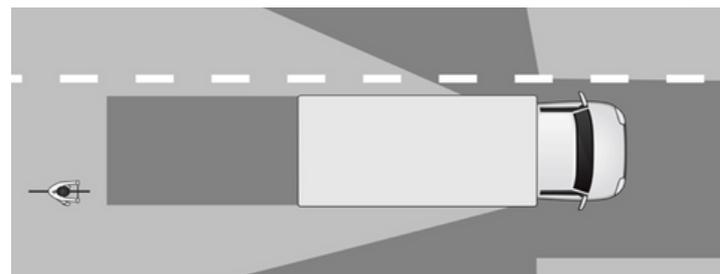


ou



8. Signaler ses changements de direction

9. Faire attention aux angles morts



ou



Virage à gauche

Virage à droite

Arrêt / ralentissement

Comment se mettre au vélo ?

- Planifiez votre trajet à l'avance
- Choisissez les voies cyclables selon votre niveau de confort
- Favorisez les rues tranquilles
- Commencez par faire le trajet 1 fois par semaine, puis augmentez la fréquence
- Utilisez un vélo adapté à votre morphologie
- Soyez attentif
- Ne roulez pas trop vite
- Gardez un contact visuel avec l'automobiliste
- Être vigilant lorsque vous roulez à côté de voitures stationnées
- Soyez visible le soir et à la tombée du jour
- Conformez vous au Code de la sécurité routière



Faites un essai un jour de congé afin de bien évaluer la durée du déplacement et le trajet à emprunter.

Pourquoi le vélo ?

COÛT D'ENTRETIEN MOINDRE



usure de la chaussée
**9600 VÉLOS
= 1 VOITURE**

PAYANT POUR LA SOCIÉTÉ



+22% ↑

1 KM



-20% ↓

selon une analyse coût / bénéfice
(santé, infrastructure, efficacité, etc.)

Économique pour l'individu! 💰

COÛT ANNUEL



**32 000\$
ÉCONOMIES**
(en 5 ans)

en préférant le cocktail transport à l'auto-solo



Efficace en milieu urbain! 🎯

5 KM EN MILIEU URBAIN



25 MINUTES (ou moins)

ON ÉVITE LE TRAFIC!



FACILE À STATIONNER!



ÉCONOMIE D'ESPACE



Bon pour l'environnement! 🌱



580 kg de CO₂



Vélo Québec

Références

[HTTPS://WWW.VELO.QC.CA/](https://www.velo.qc.ca/)

[WWW.CYCLABLE.COM](http://www.cyclable.com)

[WWW.VELOMAG.COM](http://www.velomag.com)

[WWW.EDUCALOI.QC.CA](http://www.educaloi.qc.ca)

[HTTPS://SAAQ.GOUV.QC.CA/SECURITE-ROUTIERE/MOYENS-DEPLACEMENT/VELO-ELECTRIQUE](https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo-electrique)

[HTTPS://WWW.EQUITERRE.ORG/FR/RESSOURCES/LES-AVANTAGES-DU-VELO-A-ASSISTANCE-ELECTRIQUE](https://www.equiterre.org/fr/ressources/les-avantages-du-velo-a-assistance-electrique)

